

des défenseurs de la foi étaient arrêtés à la frontière. Après avoir dépouillé les sanctuaires de l'évêché de Liège qui se trouvaient en terre impériale, le gouvernement autrichien étendait ces mesures à toute la Belgique, de sorte que dans le pauvre Luxembourg, il restait à peine deux calices par église. Ces spoliations lui avaient rapporté quatre ou cinq millions de florins pour les besoins les plus urgents, mais n'empêchaient pas ses armées d'être battues.

Le 1^{er} volume de l'ouvrage de Paul Verhaegen sur la Belgique sous la domination française présente un récit détaillé des intrigues des hommes d'État autrichiens qui ne montraient aucune loyauté à l'égard des Belges. Le 11 janvier, Feller écrivit à Bassompierre que le gouvernement voulait irriter les Brabançons pour faciliter aux Français l'invasion de la Belgique. Il espérait que les coquins seraient trompés encore une fois puisque les puissances coalisées allaient conclure un arrangement dont l'Autriche serait la dupe. Feller comptait toujours avec des événements inattendus ; toutefois les Français n'entraient pas en Belgique, les Hollandais et les Anglais restaient inactifs depuis quatre mois, le gouvernement russe ne disait plus rien. Le 10, il écrivit à Metternich une lettre dont la franchise frisait l'inconvenance. Ayant souffert des vexations inouïes depuis plus de douze ans, il pouvait faire briller sa cause aux yeux de toute l'Europe. Il n'avait plus besoin de souscripteurs pour son Journal en Belgique, puisqu'il en avait gagné dans toute l'Italie, en Irlande, en Russie Blanche et ailleurs.

L'édit lancé contre le Journal en 1788 n'était qu'un prétexte pour Du RIEUX, athée formel et jacobin qui était enragé contre Feller parce qu'il avait soustrait depuis quatre ans son Journal à sa censure extravagante. Par un complice qu'il avait au Conseil des Finances ou au Conseil Privé, Du Rieux avait fait intervenir les commis de Dormael une seconde fois le 1^{er} janvier 1794, et cela justement à une époque où le Conseil Souverain de Luxembourg voulait le faire entrer dans ce pays puisqu'il circulait librement dans les autres provinces des Pays-Bas. Pour introduire insensiblement l'irrégion dans le Luxembourg, Du Rieux tenait les habitants et surtout le clergé dans la plus honteuse servitude. Le 20 janvier, Feller écrivit à Madame de Bergh, née PERLE : « Il est difficile de dire ce que nous deviendrons, soit que les enragés de France envahissent le pays, soit que les anciens errements soient remis en vigueur. »

Déjà dans le Journal du 15 décembre 1793, Feller avait communiqué à ses lecteurs une lettre datée de Luxembourg que l'imprimeur lui avait transmise. Plusieurs membres du Conseil Souverain auraient vu avec plaisir la levée du décret de proscription contre le Journal qui circulait librement dans les autres provinces des Pays-Bas, beaucoup d'autres Luxembourgeois y auraient souscrit, beaucoup de bons livres analysés dans ce périodique y auraient trouvé des lecteurs mais Du Rieux et les fiscaux s'y opposaient. Feller répondit à ce correspondant qu'en effet l'édit du 26 janvier 1788 alléguait l'opposition de sa feuille à des édits qui avaient été révoqués successivement par leur auteur et ses deux successeurs ; à plus forte raison l'édit de proscription même avait été révoqué. Le journaliste espérait qu'à la fin du compte une dépêche royale rappellerait à l'ordre